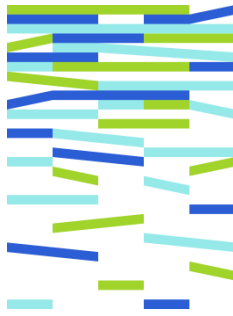




**Communiqué de presse**  
**Nancy, le 15 décembre 2017**



## **Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre du projet stratégique de développement des ports lorrains sur la Moselle canalisée**

**Voies navigables de France (VNF) en partenariat avec la Région Grand Est et l'État lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du projet stratégique de développement des ports lorrains sur la Moselle canalisée.**

### **Le contexte**

Dans le cadre de sa politique portuaire, VNF a identifié la gouvernance des ports comme un levier majeur du développement de la voie d'eau et de l'économie des territoires. L'Etat et la Région Grand Est, partenaires de l'établissement public sur cette mission, partagent ce diagnostic et la même envie d'ancrer le système portuaire au cœur du développement économique du sillon mosellan.

Sur la Moselle canalisée, il s'agit d'un enjeu majeur à court terme. En effet, les contrats de concession des 4 ports publics (Nancy-Frouard, Nouveau Port de Metz, Metz Mazerolle et Thionville-Illange) arrivent à échéance le 31/12/2018. VNF souhaite profiter de cette opportunité pour redynamiser son système portuaire et l'inscrire pleinement dans les enjeux de développement économique du territoire. Ultime objectif : construire un dispositif portuaire à l'échelle de l'axe mosellan, « le port lorrain », constitué des ports publics précédemment cités et des 5 ports privés sur l'itinéraire : Toul, Belleville, Maxéville, Cattenom, et Koenigsmacker.

### **La fin de concessions et le lancement des réflexions sur la nouvelle gouvernance**

VNF a réalisé en 2016 un audit complet des 4 ports publics en vue de préparer la fin des dites concessions, qui a permis de montrer le bon état des infrastructures et des outillages portuaires.

Le nouvel essor attendu par cette restructuration portuaire s'appuie sur 2 axes principaux : un projet stratégique de développement au cœur des enjeux économiques du territoire et la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Des réflexions ont été menées en ce sens avec l'État, la Région Grand Est et les collectivités locales. Le précédent mode de gouvernance, qui associait au sein de concessions, VNF et les Chambres de Commerce et d'Industrie des départements concernés (54 et 57), devrait laisser la place à un syndicat mixte ouvert (SMO), réunissant dans un premier temps VNF et la Région Grand Est. L'exploitation et la gestion portuaire seraient ensuite confiées à une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP), associant dans son capital un ou plusieurs opérateurs économiques privés, tels des logisticiens, des industriels...

## Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Afin de confirmer la pertinence économique du projet de développement stratégique portuaire, les partenaires de la démarche lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt. Ce dispositif tend à préparer la procédure de sélection du ou des opérateur(s) économique(s) dans le cadre de la SEMOP.

Cette consultation publique, qui ne constitue ni un appel public à concurrence ni une consultation au sens des marchés publics, est destinée à recueillir les éventuelles remarques, observations et propositions des professionnels du secteur sur ce projet ainsi que leurs attentes en tant qu'opérateurs économiques. Ce dispositif identifie également les partenaires potentiels dans le cadre de la mise en place d'une SEMOP.

Cet AMI sera suivi dans un second temps par la publication d'un appel d'offres qui sera enrichi de toutes les remarques, observations et propositions recueillies dans le cadre du présent AMI.

Ainsi structuré, « le Port lorrain » disposera d'atouts importants afin notamment de :

- permettre à cet ensemble industrialo-portuaire d'acquérir un poids suffisant tant au niveau français qu'europpéen,
- augmenter l'assise financière du système pour mettre en œuvre un programme d'investissements ambitieux,
- doter le sillon lorrain d'une organisation portuaire vecteur de développement économique, de création d'emplois et de transfert modal vers les solutions de transport alternatives au tout routier.

## Procédure d'inscription et calendrier indicatif

Le lancement de l'AMI est prévu à la mi-décembre 2017 et son contenu complet est disponible sur le site internet de la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France : [www.nordest.vnf.fr](http://www.nordest.vnf.fr).

Les dossiers de contribution sont à déposer avant le **9 février 2018 à 17h00** à :

Voies navigables de France - Direction territoriale Nord-Est  
169 rue Charles III  
CS 80062  
54036 Nancy Cedex



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr) / [www.nordest.vnf.fr](http://www.nordest.vnf.fr)

---

Les 4300 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de la Transition écologique et solidaire, VNF intervient principalement sur :

**Les infrastructures / ouvrages :** il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 4000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

**Le transport de marchandises :** il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

**Le tourisme / patrimoine fluvial :** il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

**Le développement durable / eau :** il optimise la gestion de l'eau dans une démarche écoresponsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.



---

**Contacts presse**

Voies navigables de France  
Arrondissement Développement  
Pole Transport, Action Commerciale et Communication  
Xavier LUGHERINI  
T. 03 83 17 01 03  
[xavier.lugherini@vnf.fr](mailto:xavier.lugherini@vnf.fr)

Voies navigables de France  
Arrondissement Développement  
Pole Transport, Action Commerciale et Communication  
Thibaut BERNARD  
T. 03 83 17 01 26  
[thibaut.bernard@vnf.fr](mailto:thibaut.bernard@vnf.fr)